

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013
Réception par le Prefet : 19/11/2013
Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2013-10-6-18

Séance du vendredi 15 novembre 2013

AVENANT N°2 A LA CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 11/05-07 du 16 mars 2007 approuvant la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges,
- VU la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges et son avenant n°1 validé par la réunion interministérielle du 20 septembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'avenant n°2 à la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges ci-joint et autorise le Président du Conseil Général à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES AVENANT N°2

2007 - 2013

ENTRE L'ETAT,

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE,

LE CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT,

LA REGION ALSACE,

LA REGION FRANCHE-COMTE,

LA REGION LORRAINE,

ET :

LE DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE,

LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN,

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN,

LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE,

LE DEPARTEMENT DES VOSGES,

LE DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT.

VU la convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013, signée le 5 juillet 2007,

VU l'accord de la réunion interministérielle du 20 septembre 2011, validant l'avenant à la convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013,

VU la circulaire du Premier Ministre n°5670/SG du 2 août 2013, indiquant que l'année 2014 sera une année de transition, permettant la clôture des contrats de projets Etat Régions 2007-2013,

VU la réunion du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation de la convention interrégionale du massif des Vosges du 8 octobre 2013, validant le principe de reconduction de la convention interrégionale de massif pour 2014,

Il est convenu ce qui suit :

La convention interrégionale du massif des Vosges 2007-2013 est prolongée en 2014 jusqu'à la date d'approbation d'une nouvelle convention interrégionale de massif, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014.

Durant cette période de reconduction, l'éligibilité des projets sera examinée au regard des mesures et critères définis dans l'avenant à la convention de massif validé le 20 septembre 2011.

Cette reconduction en 2014 n'a aucune incidence financière sur les montants contractualisés. La maquette budgétaire figurant en annexe 3 de l'avenant de 2011 reste donc inchangée.

Durant et à l'issue de la reconduction de la convention du massif des Vosges 2007-2013 en 2014, sera conduite une phase de clôture du contrat, impliquant l'élaboration d'un bilan quantitatif des projets soutenus et une comptabilisation des contributions de chaque cofinancier, notamment au regard des données figurant dans le logiciel de suivi PRESAGE.

Fait à Metz, le

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES VOSGES

LE PRESIDENT
DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Nacer MEDDAH

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
D'ALSACE

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
DE FRANCHE-COMTE

Philippe RICHERT

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
DE LORRAINE

Marie-Guite DUFAY

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DE LA MOSELLE

Jean-Pierre MASSERET

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DE MEURTHE & MOSELLE

Patrick WEITEN

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DES VOSGES

Michel DINET

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU BAS-RHIN

Christian PONCELET

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU HAUT-RHIN

Guy Dominique KENNEL

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DE LA HAUTE SAÔNE

Charles BUTTNER

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Yves KRATTINGER

Yves ACKERMANN

